



# **FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT DES PPTE**

## ***Déclaration de la 8<sup>ème</sup> Réunion des Ministres des Finances des PPTE***

***Kigali, 29 avril 2003***

La huitième réunion des ministres des Finances des Pays pauvres très endettés (PPTE) s'est tenue à Kigali, au Rwanda, les 28 et 29 avril 2003. Organisée conjointement par les institutions chargées de la mise en oeuvre du Programme de renforcement des capacités en gestion de la dette des PPTE (PRC PPTE)<sup>1</sup> et le Gouvernement de la République Rwandaise, cette réunion a été ouverte par le Président de la République Rwandaise, Son Excellence Paul Kagame. Les travaux se sont déroulés successivement sous la présidence de S. E. Donald Kaberuka, ministre des Finances et de la Planification économique du Rwanda; S. E. Cheikh Hadjibou Soumaré, ministre du Budget du Sénégal et S. E. Augusto Ussumane Só, ministre de l'Économie et des Finances de Guinée-Bissau. Cette réunion a enregistré la participation de 31 PPTE, dont 14 étaient représentés au niveau ministériel, tandis que les autres l'étaient au minimum au niveau des directeurs généraux. Cinq pays n'ont pas pu prendre part aux travaux parce qu'ils devaient accueillir dans la même période des missions du FMI ou parce que leurs ministres devaient participer aux sessions budgétaires de leur parlement. A l'issue de leurs travaux, les ministres se sont accordés sur une déclaration, dite « Déclaration de Kigali », qui exprime le point de vue de 36 pays. Celle-ci sera transmise à tous les pays membres du G8, aux ministres des Finances et du Développement des principaux pays donateurs, au Directeur général du FMI et au Président de la Banque mondiale ainsi qu'aux responsables des principales institutions du système des Nations unies.

Les ministres ont de nouveau salué les efforts continus de la communauté internationale en faveur d'une mise en oeuvre plus affirmée de l'Initiative PPTE renforcée, d'une mobilisation accrue des financements pour le développement, de l'exécution réussie des programmes de réduction de la pauvreté et du renforcement des capacités des pays à les mettre en oeuvre. Les ministres ont réaffirmé leur engagement en faveur de la formulation et de la réalisation de stratégies soutenables de réduction de la pauvreté. Dans ce contexte, ils sont restés déterminés à gérer plus efficacement et de manière transparente les ressources issues de l'allégement PPTE et destinées à la lutte contre la pauvreté. Les ministres ont cependant tenu à souligner leurs préoccupations communes sur les défis que soulève la réalisation des Objectifs du Développement du Millénaire à l'horizon 2015.

## **1. MISE EN ŒUVRE DE L'INITIATIVE PPTE RENFORCÉE**

### **1.1. Participation des créanciers au financement de l'Initiative**

Les ministres ont salué tous les efforts qui ont récemment permis d'accroître la participation des créanciers au financement de l'Initiative PPTE renforcée et de mieux sensibiliser la communauté internationale sur les risques qu'une insuffisance de financement pourrait faire peser sur le succès de cette initiative. Toutefois, les ministres ont vivement souhaité voir la communauté financière internationale intensifier ses efforts dans :

- la création d'urgence d'un fonds fiduciaire destiné à fournir une assistance juridique aux pays débiteurs qui font actuellement l'objet de poursuites judiciaires de la part de certains créanciers réticents à participer au financement de l'Initiative PPTE, de manière à décourager ce type de procès. Les ministres sont conscients que l'implication des Institutions de Bretton Woods dans la gestion d'un tel fonds serait incompatible avec leurs autres responsabilités internationales. Ils restent cependant convaincus qu'un appui juridique, semblable à celui qui a été fourni dans le cadre du rachat de la dette commerciale IDA, est fondamental pour décourager les poursuites judiciaires. En conséquence, ils invitent la communauté internationale à trouver rapidement une autre institution capable de gérer ce fonds ;

<sup>1</sup>, CEMLA, Debt Relief International, MEFMI, Pôle-Dette BCEAO/BEAC et WAIFEM.

- la transparence continue sur la non-participation de certains créanciers à l'Initiative PPTE dans des termes comparables à ceux du Club de Paris. Dans ce contexte, les ministres ont retenu de publier la liste des créanciers qui engagent actuellement des poursuites contre des PPTE et de mobiliser l'appui des organisations et de la société civile internationales pour exercer une pression morale sur eux ;
- la finalisation dans les deux prochains mois de l'étude sur l'expansion du fonds de désendettement des pays exclusivement IDA (pour la réduction de la dette commerciale). Les ministres ont vivement souhaité que les conclusions de cette étude soient mises en œuvre avant les prochaines assemblées annuelles du FMI et de la Banque mondiale ;
- la création avant le sommet du G8 à Evian d'un fonds fiduciaire destiné au règlement de la dette croisée des PPTE, afin que toutes les démarches préliminaires à sa création et à son financement soient achevées avant les prochaines assemblées annuelles du FMI et de la Banque mondiale.

### **1.2. Renforcement de la viabilité à long terme de la dette**

Les ministres ont favorablement accueilli la publication par le personnel des Institutions de Bretton Woods de documents sur la viabilité à long terme de la dette publique. Ils ont vivement recommandé que les discussions internationales qui porteront sur cette étude dans l'avenir examinent les questions telles que :

- la prise en compte des chocs imprévus, provenant notamment de la volatilité des prix des produits de base, des catastrophes naturelles et la mobilisation insuffisante de l'aide extérieure dans les scénarii macro-économiques de base des programmes d'ajustement structurel mis en œuvre avec l'assistance des Institutions de Bretton Woods ;
- le renforcement accéléré des capacités des PPTE pour leur permettre d'élaborer, de manière indépendante, des scénarii alternatifs de projections macro-économiques dans un délai de 12 à 24 mois ;
- le maintien du caractère additionnel de tout allègement bilatéral de dette au-delà de 90 %, de manière à ramener le niveau de la dette des PPTE en deçà des seuils de l'Initiative PPTE et de leur fournir une marge de sécurité pour se protéger contre les chocs imprévus ;
- l'alignement des termes des prêts au titre de la FRPC sur ceux de l'IDA ;
- la mobilisation des ressources auprès du FMI, des banques multilatérales de développement et de l'Union européenne, pour constituer une provision pour financement des imprévus qui pourrait être mise à la disposition rapide des pays soumis à des chocs.
- l'accélération de la mise en œuvre des recommandations du Groupe de travail de la Banque mondiale sur la gestion des risques liés aux produits de base ;
- la réorientation des DSRP en faveur de la diversification des exportations de produits à forte valeur ajoutée et le meilleur accès de ces produits aux marchés des pays de l'OCDE.

Les ministres ont par ailleurs recommandé que :

- les programmes au titre de la FRPC NE CONTIENNENT PLUS de scénarii alternatifs si ceux-ci n'envisagent pas la réalisation des Objectifs de développement du millénaire (ODM). Tout scénario de base devrait ainsi prévoir la réalisation de ces objectifs tandis que les scénarii alternatifs devraient supposer la réalisation de ceux-ci en dépit de chocs défavorables ;

- la viabilité de la dette au-delà du point d'achèvement de l'Initiative PPTE ne soit plus évaluée de manière rigide sur la base du ratio VA/exportations. L'on devrait envisager que ce ratio puisse rester élevé avec la mobilisation accrue de l'aide extérieure pour autant que le service de la dette reste inférieur à 10 % des recettes budgétaires ;
- toutes les analyses futures de la viabilité de la dette des PPTE, en particulier dans le cadre des FRPC, se penchent sur le poids de la dette intérieure et de la dette totale (intérieure et extérieure) et que la communauté internationale s'attache davantage à résoudre le problème de la dette intérieure qui pèse de manière significative sur le secteur privé, les perspectives de croissance et la viabilité de la dette extérieure. La résolution de ce problème devrait cependant s'inscrire en dehors du cadre de l'Initiative PPTE.

## **2. FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT**

### **2.1. Financement des besoins et initiatives mondiales**

Les ministres ont salué toutes les initiatives récentes en faveur du financement du développement. Ils ont en particulier :

- appuyé la nouvelle proposition du gouvernement britannique portant sur la mise en œuvre d'un Mécanisme de financement international (IFF). Ils ont cependant souhaité que les ressources fournies par cette initiative soient à la fois additionnelles et constituées principalement de dons ;
- soutenu la création de nouvelles initiatives mondiales telles que le Programme accéléré Éducation pour tous, le Fonds mondial de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme et le Fonds pour l'environnement mondial. Les ministres ont vivement recommandé que les ressources mobilisées par ces fonds soient additionnelles et permettent d'assurer leur viabilité à long terme ;
- souligné qu'il est nécessaire de coordonner toutes les initiatives nouvelles de financement avec celles des DSRP et de rationaliser les procédures et conditionnalités correspondantes afin de développer un réel partenariat sur la gestion optimale de ces financements ;
- insisté sur le fait que tous les financements extérieurs devraient être accompagnés par des mesures de soutien au commerce et de promotion des opportunités d'investissement dans les PPTE.

Les ministres ont de nouveau réaffirmé leur souhait de voir les documents-pays soumis aux Conseils d'administration des Institutions de Bretton Woods dégager les besoins et les écarts de financement pour la réalisation des ODM. Ceux-ci devraient être établis, autant que possible en collaboration avec les analyses des Nations unies, de manière à sensibiliser la communauté internationale sur le besoin de ressources additionnelles.

### **2.2. Partenariat pour améliorer les pratiques des bailleurs de fonds et des pouvoirs publics**

Les ministres ont eu des échanges sur les difficultés qu'ils rencontrent dans l'application des procédures des bailleurs de fonds contenues dans les accords de financement. Ils ont en conséquence recommandé que les bailleurs de fonds et les institutions internationales :

- s'efforcent dans les meilleurs délais d'harmoniser et de simplifier leurs procédures, de manière à permettre les décaissements plus rapides de l'aide extérieure ;
- tiennent davantage compte des spécificités et des capacités existantes des pays débiteurs ;

- procèdent à la révision des critères de notation de l'IDA pour s'assurer que les PPTE pourraient continuer d'accéder à des ressources fortement concessionnelles pour le financement de leurs stratégies de lutte contre la pauvreté ;
- accordent davantage d'appuis budgétaires ;
- décentralisent les décisions de financement au niveau de leurs ambassades et représentations locales.

S'agissant de la coordination des interventions des donateurs, les ministres ont appuyé l'initiative relative au Programme spécial d'assistance à l'Afrique (PSA) qui vise à identifier les meilleures pratiques en matière de coordination de l'aide aux pays africains. Après avoir cependant reconnu que certains PPTE ont réussi à bien analyser et coordonner les interventions de leurs bailleurs de fonds, les ministres ont insisté sur la nécessité que les experts des PPTE soient associés aux travaux du PSA, qu'un plus grand nombre de pays dans d'autres régions soient rapidement associés à ces travaux, que des mesures soient prises pour promouvoir les échanges d'expérience entre PPTE dans le domaine des bonnes pratiques et que des discussions de haut niveau soient maintenues entre les membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE sur la qualité des politiques d'aide. Les ministres ont également soutenu les principes arrêtés dans la « Déclaration de Rome » du Forum de haut niveau sur l'harmonisation, et recommandé qu'ils soient rapidement mis en œuvre dans le cadre de plans d'actions détaillés identifiant notamment des mesures à court, moyen et long termes.

Les ministres ont reconnu que l'accroissement des ressources à destination des PPTE dépend dans une large mesure sur le préalable des efforts conjugués des bailleurs de fonds et des pays bénéficiaires pour accroître la capacité d'absorption des ressources additionnelles, qui auraient pu servir au financement de vastes programmes des dépenses qui sont actuellement sous-financés. Ils ont cependant encouragé les efforts des PPTE qui ont mis en œuvre avec succès des programmes tels que la décentralisation, la mise en place des cadres de dépenses à moyen terme, le renforcement des capacités comptables et la réformes des procédures de passation des marchés publics qui ont sensiblement amélioré leurs capacités d'absorption des nouveaux financements au cours des dernières années. Ils ont enfin recommandé qu'une procédure soit mise en place pour promouvoir des échanges d'informations entre PPTE sur les meilleures pratiques.

### **3. STRATÉGIES DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ**

#### **3.1. Rationalisation de la conditionnalité**

Les ministres ont de nouveau déploré les nombreuses contraintes qui ont jusqu'alors empêché certains pays d'atteindre le point de décision ou le point d'achèvement de l'Initiative PPTE. Ces contraintes proviennent davantage des difficultés de certains PPTE à remplir les conditionnalités des divers programmes que des retards dans la finalisation des DSRP. Tout en saluant les efforts considérables qui ont été fournis par les Institutions de Bretton Woods pour alléger la conditionnalité de leurs différents programmes, les ministres ont regretté que ces efforts aient été occultés par le durcissement des conditionnalités résiduelles, l'introduction de nouvelles exigences parfois plus contraignantes et par la politisation des conditionnalités. Les ministres ont en conséquence vivement recommandé que les Institutions de Bretton Woods continuent de réduire les conditionnalités associées à leurs programmes, y compris celles qui sont structurelles, pour s'attacher principalement à celles qui sont les plus favorables à la croissance et la réduction de la pauvreté, et éliminent la micro-gestion de leurs économies.

Les ministres ont tenu à réaffirmer leur engagement en faveur de la stabilité macro-économique qui leur apparaît comme fondamentale pour le succès des programmes de lutte contre la pauvreté. Ils ont recommandé que la formulation et la mise en œuvre des cadrages macro-économiques soit désormais plus flexibles et cohérentes avec le niveau de croissance économique nécessaire à la réalisation des ODM. Les ministres ont par ailleurs souligné qu'il est nécessaire que les PPTE abandonnent l'idée que les DSRP sont des moyens par lesquels la société civile peut efficacement être impliquée dans une concertation nationale sur la réduction de la pauvreté pour les considérer comme de véritables outils d'une croissance soutenable. Ils ont également insisté sur le fait que la cohérence entre les DSRP et les cadrages macro-économiques devrait être renforcée afin de s'assurer de la consistance de l'ensemble des politiques et réformes mises en œuvre. Les ministres ont également recommandé que les chocs auxquels les pays sont exposés soient davantage considérés lors de l'évaluation des programmes et du respect de la conditionnalité par les États concernés.

En vue de renforcer l'appropriation des DSRP par les PPTE, les ministres ont recommandé l'intensification des efforts destinés à leur permettre de développer leurs capacités de formulation et d'analyse de l'impact des politiques macro-économiques sur la réduction de la pauvreté, y compris par la fourniture des outils d'analyse.

Les ministres ont enfin suggéré qu'une revue annuelle des DSRP/FRPC/CSRP soit organisée pour s'assurer que leurs conditionnalités restent adaptées et que les perspectives en matière de réduction de la pauvreté restent pertinentes.

#### **4. SITUATION DES PAYS AFFECTÉS PAR UN CONFLIT**

Les difficultés spécifiques auxquelles plusieurs pays affectés par un conflit sont confrontés ont incité les ministres à recommander que :

- la réduction du niveau des ratios du service de la dette/exportations et du service de la dette/recettes budgétaires devienne les principaux objectifs des programmes de réduction de la dette des PPTE au cours des premières années de mise en œuvre de l'Initiative, ;
- des ressources additionnelles soient fournies à ces pays pour les aider à apurer les arriérés de paiement dont le fardeau continue de retarder leur accès à l'Initiative PPTE ;
- la conditionnalité des programmes soit assouplie pour permettre que les dépenses budgétaires soient davantage consacrées à la reconstruction, à la lutte contre l'insécurité et l'accueil des réfugiés.

#### **5. BESOINS DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS**

Les ministres des Finances des PPTE ont approuvé l'ensemble des recommandations relatives au renforcement des capacités de gestion de la dette, qui seront transmises au Comité de pilotage du PRC PPTE ainsi qu'aux organisations internationales compétentes.

Ils ont enfin convenu de tenir leur prochaine réunion à Dubaï, en marge des Assemblées annuelles du FMI et de la Banque mondiale.